

ESPACE FAMILLE

Cellule d'Aide aux Blessés et d'Assistance aux familles de la Marine (CABAM)

L'accompagnement humain dans la durée, du personnel blessé ou gravement malade ainsi que celui de la famille du marin décédé en activité de service, est un devoir. Chaque marin doit pouvoir exercer son métier en étant assuré qu'en cas de drame ou d'aléa de la vie, le soutien qui sera apporté par la Marine sera sans faille.



Pour garantir une meilleure synergie, renforcer, coordonner et suivre l'intervention des administrations et organismes, sans se substituer à leur action, conseiller le commandement ainsi que les divers intervenants et maintenir dans la durée un lien de solidarité, la Marine dispose, de la Cellule d'Aide aux Blessés et d'Assistance aux familles de la Marine (CABAM).

La CABAM est sous tutelle fonctionnelle du chef du bureau "condition du personnel de la Marine". Elle comprend une direction à Paris, une antenne à Toulon et une autre à Brest (ouverture avril 2023).

La CABAM est chargée de

- > Coordonner les actions engagées par les intervenants, en apportant une aide administrative, juridique, morale au personnel blessé ou malade de la marine nationale
- > Apporter une assistance administrative et accorder les droits financiers aux familles des marins décédés en activité de service, de les accompagner dans la durée et de traiter leurs dossiers dans les meilleures conditions de temps et d'efficacité.

Coordonnées de la CABAM

CABAM Paris
Hôtel National des Invalides
129 rue de Grenelle
75007 PARIS
Tel : 01 44 42 39 52

CABAM Toulon
BRM Toulon
DPMM Lamalque / CABAM Toulon

BP 432
83800 TOULON CEDEX 9
Tel du Pôle d'aide aux blessés : 04 22 43 54 87
Tel du Pôle d'assistance aux familles : 04 22 42 12 31

CABAM Brest (Pôle d'aide aux blessés et malades (PABM))
BCRM Brest
CC28-2+9240 BREST CEDEX 9
Tel du Pôle d'aide aux blessés : 02 98 22 02 66

Adresse mail fonctionnelle : cabam-cpm-cmi.fct@intradef.gouv.fr

La plaquette de présentation CABAM est en cours de modification.

